

Direction Commande publique

**OBJET : CONCLUSION D'UN AVENANT N°1 AU MARCHÉ ' TRAVAUX DE
CRÉATION D'UN NOUVEL ÉTAGE ET DE MISE EN CONFORMITÉ DU PARKING
DE LA VALETTE ' N°201914 LOT 8 SIGNALÉTIQUE (AVENANT DE
RÉGULARISATION)**

Le Maire de la Commune d'Annonay,

Vu les articles L.2123-1 et R2123-1 1° du code de la commande publique,

Vu la délibération n°2020-096 du 03 juillet 2020 donnant délégation de pouvoirs au Maire par le Conseil Municipal en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, et ce pour la durée du mandat,

Vu la décision n°DM-2019-136 du 26 juin 2019 relative à l'attribution du marché,

Considérant que la commune d'Annonay souhaite ajouter une prestation,

DECIDE

Article 1

La conclusion d'un avenant n°1 au marché désigné en objet avec la société JS CONCEPT sise 103 rue Paul de Vivié 42100 SAINT ETIENNE pour un montant de 501.52 € HT, soit 601.82 € TTC.

Le nouveau montant du marché est donc : 12 789.66 € T.T.C.

Article 2

La présente décision sera transmise à Monsieur le Trésorier Principal et notifiée à la société désignée ci-dessus.

Article 3

Ampliation de la présente décision sera déposée à la Sous-préfecture de Tournon-sur-Rhône.

Article 4

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de son dépôt à la Sous-Préfecture de Tournon le /2020 et informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon (Palais des Juridictions Administratives, 184 rue Duguesclin 69433 LYON CEDEX 03) dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Fait à Annonay, le 7 septembre 2020

Le Maire

Simon PLENET



REÇU À LA
SOUS-PRÉFECTURE
DE TOURNON-SUR-RHÔNE LE

10 SEP. 2020